



# RENEGOCIATION DE L'ACCORD TEMPS DE TRAVAIL REGRESSION OU PROGRES SOCIAL ?

(Tract n°1 sur 3)

## IL FAUT CHOISIR !

08/02/2022

Les organisations syndicales représentatives à BPCE-IT (SUD-Solidaires, Unsa et CFDT) sont actuellement entrées dans un processus de **négociation d'un nouvel accord sur le Temps de Travail** qui pourrait s'appliquer, s'il était signé, à TOUT le personnel (ex-NSA et BPCE-IT dit « historiques ») en janvier 2023.

Comme lors de la renégociation de l'accord astreintes-interventions dans lequel la direction voulait mettre fin à la notion de volontariat strict (raison pour laquelle le nouvel accord n'a pas été signé) son premier projet contient **une augmentation du temps de travail annuel et une diminution des jours de RTT allant de -2 jours en décompte horaire à -5 jours pour les forfaits/jours !**

**Pour SUD-Solidaires cette nouvelle tentative de régression sociale est inadmissible, a fortiori dans un Groupe dont les bénéfices attendus pour 2021 sont de l'ordre de 4,5 milliards d'euros (+300% par rapport à 2020) !**

**Non seulement nous nous opposons à tout projet d'augmentation du temps de travail, mais nous proposons de faire l'inverse !**

**SUD-Solidaires défend en effet de longue date l'idée qu'il est temps de passer aux 32 heures sur 4 jours !**

**Car cela va dans le sens de l'histoire en France...**

**C'est une constante des économies industrialisées depuis le 19ème siècle : le temps de travail diminue.** La conjonction des luttes engagées par les salariés et les organisations syndicales d'une part, et des gains de productivité réalisés par l'industrialisation d'autre part, a rendu possible la réduction du temps de travail.

Depuis le début de l'ère industrielle, la durée du travail a baissé de moitié, passant de 3000 heures à 1500 heures par an en moyenne.

**Ces dates jalonnent notre Droit et les lois qui y sont rattachées et ont pu paraître utopiques en leur temps :**



**AUJOURD'HUI ENCORE LA DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL SANS BAISSSE DE SALAIRE N'A RIEN D'UTOPIQUE !**

**Au cours des réunions de négociations à venir sur le projet de nouvel accord Temps de Travail, la délégation SUD-Solidaires défendra sans relâche cette mesure qui doit marquer une nouvelle étape d'un progrès social auquel certains dirigeants d'entreprises ou politiques prétendent vouloir mettre fin.**

La délégation Syndicale SUD-Solidaires BPCE de l'entreprise BPCE-IT

